





# DÉTERMINATION DE LA BASE IMPOSABLE

Le symbole ☒ signifie que vous devez joindre vos justificatifs

## 1 | ACTIF BRUT

### IMMEUBLES BÂTIS

Annexe 1 : nombre de feuillets

Résidence principale ..... AB

Autres immeubles ..... AC

### IMMEUBLES NON BÂTIS, PARTS DE GROUPEMENTS FORESTIERS OU FONCIERS

Annexe 2 : nombre de feuillets

Bois, forêts et parts de groupements forestiers ☒ ..... BC  × 25 % = BD

Biens ruraux loués à long terme ..... BE

• dont montant dans la limite de 101 897 € ..... × 25 % = BF

• dont montant pour la fraction supérieure à 101 897 € ..... × 50 % = BG

Parts de Groupements Fonciers Agricoles et de Groupements Agricoles Fonciers ..... BH

• dont montant dans la limite de 101 897 € ..... × 25 % = BI

• dont montant pour la fraction supérieure à 101 897 € ..... × 50 % = BJ

Autres biens ..... BK

### DROITS SOCIAUX – VALEURS MOBILIÈRES – LIQUIDITÉS – AUTRES MEUBLES

Annexes 3-1 et 3-2 : nombre de feuillets

Parts ou actions détenues par les salariés et mandataires sociaux ☒ ..... CL  × 25 % = CM

Parts ou actions de sociétés avec engagement de conservation de 6 ans minimum ☒ ..... CB  × 25 % = CC

Droits sociaux de sociétés dans lesquelles vous exercez une fonction ou une activité ..... CD

Autres valeurs mobilières ..... CE

Liquidités ..... CF

Autres biens meubles (dont contrats d'assurance-vie CO ) ..... CG

### Montant des exonérations afférentes aux droits et titres ci-dessous :

• Droits sociaux détenus à la suite d'un rachat d'entreprise par les salariés ..... CH

• Droits sociaux détenus par le foyer fiscal dans une société interposée ..... CI

• Droits sociaux constituant plus de 50 % du patrimoine ..... CJ

• Titres ou parts de FIP, FCPI ou FCPR reçus en contrepartie  
de la souscription au capital d'une PME ..... CK

TOTAL DES IMMEUBLES ET DES BIENS MEUBLES ..... AB + AC + BD + BF + BG + BI + BJ + BK + CM + CC à CG = DE

Forfait mobilier Si les meubles meublants ont déjà été déclarés et intégrés à la ligne CG, inscrivez « 0 », sinon, inscrivez DE × 5 % ..... EF

TOTAL DE L'ACTIF BRUT ..... DE + EF = FG

## 2 | PASSIF ET AUTRES DÉDUCTIONS

Annexe 4 : nombre de feuillets

TOTAL DU PASSIF ET AUTRES DÉDUCTIONS ☒ ..... GH

## 3 | ACTIF NET IMPOSABLE

BASE IMPOSABLE ..... FG – GH = HI

# CALCUL DE VOTRE IMPÔT

*Arrondissez chaque ligne à l'euro le plus proche*

## 1 | MONTANT DE L'IMPÔT AVANT RÉDUCTIONS

### Montant de l'impôt avant décote

Fraction du patrimoine à taxer

- 1<sup>re</sup> tranche: n'excédant pas 800 000 €.....
- 2<sup>e</sup> tranche: entre 800 000 € et 1 300 000 €.....
- 3<sup>e</sup> tranche: entre 1 300 000 € et 2 570 000 €.....
- 4<sup>e</sup> tranche: entre 2 570 000 € et 5 000 000 €.....
- 5<sup>e</sup> tranche: entre 5 000 000 € et 10 000 000 €.....
- 6<sup>e</sup> tranche: supérieure à 10 000 000 €.....

VENTILATION PAR TRANCHE	TAUX	MONTANT DE L'IMPÔT
		EXONÉRÉE
	× 0,50 % =	
	× 0,70 % =	+
	× 1,00 % =	+
	× 1,25 % =	+
	× 1,50 % =	+
		LA

TOTAUX ..... LA

Décote:

Si votre patrimoine est supérieur ou égal à 1 300 000 € et inférieur à 1 400 000 €, calculez:  $17\,500 - (1,25\% \times HI)$  = LB

MONTANT DE L'IMPÔT AVANT RÉDUCTIONS ..... LA ou LA - LB = LM

## 2 | RÉDUCTIONS Le plafond global annuel des réductions cumulées pour investissements dans les PME et pour dons ne peut excéder 45 000 €.

Pour investissements dans les PME

- Directs dans une société ..... NE ..... × 50 % = MU
- Par sociétés interposées *holdings* ..... NF ..... × 50 % = MW
- Par le biais de FIP ..... MX ..... × 50 % = MY
- Par le biais de FCPI ..... NA ..... × 50 % = NB

Pour dons à certains organismes d'intérêt général établis en France ..... NC ..... × 75 % = ND

Pour dons à certains organismes d'intérêt général établis dans un État européen ..... NG ..... × 75 % = NH

MONTANT DE L'ISF APRÈS RÉDUCTIONS ..... LM - MU - MW - MY - NB - ND - NH = NP

## 3 | PLAFONNEMENT

Impôts dus au titre des revenus et produits 2012 ..... PR

Total des impôts ..... NP + PR = PS

Revenus et produits de l'année 2012 *en cas de montant négatif, inscrivez « 0 »* ..... PT ..... × 75 % = PU

Montant du plafonnement *en cas de montant négatif, inscrivez « 0 »* ..... PS - PU = PV

MONTANT DE L'ISF APRÈS PLAFONNEMENT ..... NP - PV = QR

## 4 | IMPUTATION DE L'IMPÔT SUR LA FORTUNE ACQUITTÉ HORS DE FRANCE

Annexe 5: nombre de feuillets .....

TOTAL DU MONTANT ACQUITTÉ HORS DE FRANCE ..... RS

5 | MONTANT NET À PAYER DE VOTRE ISF ..... NP ou (NP - RS) ou QR ou (QR - RS) = ST

## PAIEMENT DE VOTRE IMPÔT

Imputation du droit à restitution (*bouclier fiscal*) acquis en 2011 et 2012 non encore imputé ..... TI

SOLDE DE L'ISF RESTANT À PAYER ..... ST ou ST - TI = TR

### MODE DE PAIEMENT DE VOTRE SOLDE D'ISF

- Mode de paiement choisi: Chèque bancaire       Virement direct Banque de France       Autre
- Établissez le chèque bancaire à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC *sans autre indication*

## CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date de réception et cachet du service	<b>PRISE EN RECETTE</b> Droits ..... Pénalités ..... N° ..... Date .....	<b>PRISE EN CHARGE</b> Droits ..... Pénalités ..... N° ..... Date .....
--	--	---